



(EUR\_2020\_180)

## COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

### **FLASH INFO :**

### **L'UNION EUROPÉENNE FACE AU COVID-19**

-  
Note d'information n° 12

*(3 juin 2020)*

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>I. LE PLAN DE RELANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR RÉPONDRE À UNE SITUATION ÉCONOMIQUE PRÉOCCUPANTE MAIS CONTRASTÉE</b>	<b>3</b>
1. <i>La Commission a analysé les conséquences territoriales et sectorielles très inégales de la crise sanitaire</i>	3
2. <i>Next Generation EU, plan de relance de 750 milliards d'euros proposé par la Commission européenne</i>	5
3. <i>La finalisation du plan d'urgence avec l'adoption du 3eme filet de sécurité, le fonds européen de garantie pour les entreprises européennes</i>	17
4. <i>Aides d'État : premières mesures de recapitalisation</i>	18
<b>II. DES MESURES SECTORIELLES D'URGENCE</b>	<b>19</b>
1. <i>Premier bilan des mesures de soutien en faveur des pêcheurs européens et français</i>	19
2. <i>Situation difficile du secteur des transports</i>	20
<b>III. POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE</b>	<b>23</b>
1. <i>Mobilisation des citoyens dans l'appel à contributions pour le financement de la recherche sur un vaccin</i>	23
2. <i>Achats communs de contre-mesures médicales</i>	24
3. <i>Partage des bonnes pratiques</i>	24
4. <i>Mise en place des premières applications de traçage des contacts</i>	25
<b>IV. DÉCONFINEMENT PROGRESSIF ET DIFFICILE COORDINATION DE L'OUVERTURE ENCADRÉE DES FRONTIÈRES INTÉRIEURES</b>	<b>25</b>
1. <i>Difficultés du Gouvernement britannique à mettre en place le déconfinement</i>	26
2. <i>Nouvelle étape dans le déconfinement en Allemagne</i>	26
3. <i>L'Espagne aménage un « corridor touristique » avec l'Allemagne</i>	27
4. <i>La Grèce soutient l'arrivée de touristes sur son sol</i>	28
5. <i>Appel parlementaire franco-allemand au rétablissement de la libre circulation</i>	28
6. <i>Accueil mitigé par le PE des orientations de la Commission européenne sur la reprise des voyages dans l'UE</i>	28

Alors que la progression du virus semble stabilisée en Europe et que les restrictions de circulation sont progressivement levées, la nécessité s'impose toujours plus d'une relance économique coordonnée d'ampleur au sein de l'UE pour affronter la crise socioéconomique provoquée par la pandémie, dans le respect des priorités politiques (Pacte vert européen et agenda numérique) et des valeurs fondamentales de l'Union.

Au cours des deux derniers mois, de nombreuses mesures budgétaires (gel du Pacte de stabilité et de croissance), économiques (validation des aides d'État accordées dans un cadre temporairement assoupli, plan d'urgence pour les États -à hauteur de 540 milliards d'euros-, les travailleurs au chômage partiel et les entreprises) et monétaires (opération PEPP de la BCE) ont été adoptées au niveau européen pour répondre aux conséquences économiques immédiates de la crise sanitaire.

Alors que la présidente de la BCE, Christine Lagarde, estime que la récession en zone euro se situerait entre 8% et 12% pour 2020, la Commission européenne a proposé, le 27 mai, un plan de relance intitulé *Next Generation EU*, doté de 750 milliards d'euros et étroitement lié au CFP 2021-2027, qui préserve l'intégrité du marché intérieur face aux moyens budgétaires très différents dont disposent les États membres et apporte un soutien aux régions et aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire. Le montant des mesures exceptionnelles et temporaires mises en œuvre par l'Union européenne à la suite de la crise de la Covid-19 s'élèverait ainsi au total à 1 290 milliards d'euros.

Dans la plupart des États membres, le déconfinement est entré dans une nouvelle phase, en particulier dans la perspective de la saison touristique, mais toujours en ordre dispersé, malgré les efforts de coordination déployés par la Commission européenne.

## **I. LE PLAN DE RELANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR RÉPONDRE À UNE SITUATION ÉCONOMIQUE PRÉOCCUPANTE MAIS CONTRASTÉE**

### **1. La Commission a analysé les conséquences territoriales et sectorielles très inégales de la crise sanitaire**

À la demande des États membres, la Commission européenne a établi un diagnostic sectoriel et territorial de la pandémie ainsi que de l'incidence sur les États membres des mesures prises durant la crise. Si la contraction de l'économie européenne est générale, certains secteurs et certains territoires apparaissent plus particulièrement touchés.

#### *a) Une contraction de l'économie qui touche plus particulièrement certains secteurs*

Il ressort de l'étude que l'économie européenne s'est fortement contractée. En effet, le PIB réel de l'UE observé au cours du premier trimestre 2020 est inférieur d'environ 14% au niveau enregistré au cours du même trimestre en 2019. Au deuxième

trimestre, il devrait encore chuter de 7,4%, avec une reprise partielle du PIB de 6,1% attendue en 2021.

Les secteurs touristiques, culturels et les économies sociales et de proximité sont les plus touchés, avec une chute du chiffre d'affaires de près de 80% durant le deuxième trimestre 2020. Viennent ensuite l'industrie automobile, qui a vu son chiffre d'affaires baisser d'environ 60 %, suivie de la construction, des secteurs à forte consommation énergétique et du textile (baisse d'environ 50 %). Les secteurs du numérique et de l'énergie renouvelable seraient les moins touchés.

Le tourisme représente 26,4 % des pertes totales, suivi de la construction (17,4 %) et du secteur de la mobilité et des transports (14,1 %), qui est l'écosystème le plus intégré dans les chaînes de valeur intracommunautaires, car il dépend pour près de la moitié de sa production totale (45,3%) des chaînes de valeur transfrontalières au sein du marché unique. Les perspectives les moins favorables sont celles du tourisme, suivi par les industries automobile et textile. En revanche, la santé et le commerce de détail affichent des niveaux de confiance relativement élevés. Quant aux énergies renouvelables, elles représentent 0,4% des pertes totales et le secteur du textile environ 1,9%.

#### *b) Des disparités territoriales fortes*

L'incidence de la pandémie est également très différente selon les États membres et les régions, en fonction de la structure de l'économie, de la capacité d'investissement et de la dette publique. Les États membres et les régions tributaires du tourisme sont fortement touchés. La baisse du PIB en 2020 devrait ainsi être particulièrement importante en Grèce, en Espagne, en Italie et en Croatie, autour de 9,5 % dans chacun de ces pays, alors que la récession se situe entre 6 % et 7,5 % dans la plupart des autres États membres. On constate en outre de fortes disparités entre régions. Ainsi, en Italie, les régions du Nord sont sensiblement plus touchées que celles du Sud, et en Finlande, ce sont les régions de l'Ouest qui sont lourdement affectées (entre -22,4% et -25,6%).

#### *c) Des capacités de réaction inégales*

La Commission note par ailleurs de grandes disparités entre États membres pour ce qui est de leur capacité à lisser les conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire. Sur les 1 900 milliards d'euros d'aides d'État pour lutter contre la pandémie, approuvées dans le cadre temporairement assoupli, 996 milliards d'euros ont été prévus par l'Allemagne, soit environ 29 % de son PIB et 52 % de l'ensemble des aides d'État accordées sur la période. La France vient en deuxième rang (environ 324 milliards, soit 13,4 % de son PIB), suivie de l'Italie (environ 302 milliards, soit 17 % de son PIB) et de la Belgique (54 milliards, soit 11 % de son PIB).

PAYS	Montant d'aides d'État accordées (en euros)	Équivalent en part du PIB national
Allemagne	996 Mds	29 %
France	324 Mds	13,4 %
Italie	302 Mds	17 %
Belgique	54 Mds	11 %
TOTAL UE	1900 Mds	

*d) L'impact limité du plan de relance sur l'endettement des États membres*

Les mesures d'urgence prises par les États membres ont accru leur dette. Pour autant, la Commission estime que son Plan de relance (voir *infra*) n'augmentera pas de manière significative la charge de la dette, grâce au soutien qu'il apportera à la croissance (étude accessible à cette adresse : <https://bit.ly/2X7W8lk>). Les ratios d'endettement par rapport au PIB devraient en effet diminuer dans le groupe des États les plus endettés (-5 points de pourcentage) et dans celui des États les moins endettés (-3,25) d'ici 2024, par rapport au scénario de base. À plus long terme, les ratios d'endettement continuent de baisser dans le groupe des pays les plus endettés (-11 points de pourcentage) et dans celui des pays les moins endettés (-7 points de pourcentage d'ici 2030).

Dans le groupe des revenus les plus élevés, le ratio de la dette publique augmente légèrement à moyen terme, mais ne dépasse pas de plus de 1 point le niveau de référence. D'ici 2030, le ratio de la dette par rapport au PIB devrait ainsi être revenu au même niveau que dans le scénario de référence.

Enfin, la Commission estime que les États membres dont le PIB par habitant est inférieur à la moyenne européenne sont ceux qui devraient connaître la plus forte croissance à moyen terme, avec des niveaux de PIB 4,5 fois supérieurs au niveau de référence d'ici 2024 pour le groupe d'États membres dont la dette est la moins élevée, et 4,25 pour le groupe avec la dette la plus élevée. Le PIB du groupe des pays ayant les niveaux de PIB par habitant supérieurs à la moyenne devrait également bénéficier d'un effet positif sur le PIB, mais dans une moindre mesure (1,25% par rapport au niveau de référence d'ici 2024).

**2. Next Generation EU, plan de relance de 750 milliards d'euros proposé par la Commission européenne**

La proposition révisée de cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027, que la présidente de la Commission européenne a présentée le 27 mai devant le Parlement européen, prévoit 750 milliards d'euros de crédits pour stimuler la relance de l'économie européenne pénalisée par la crise sanitaire.

Contrairement à la nature intergouvernementale de la réponse de la zone euro à la crise de la dette souveraine de 2012, le fait que le Plan de relance s'inscrive dans budget de l'UE place la réponse à la pandémie dans le champ de la méthode communautaire, avec la Commission comme pilote et le Parlement européen comme autorité budgétaire pleinement associée.

*a) Un financement solidaire sans mutualisation de la dette et inscrit dans le CFP*

Le cadre financier pluriannuel « de base » serait fixé à 1 100 milliards d'euros (prix 2018), soit une voie intermédiaire entre la proposition initiale de la Commission en mai 2018 (1 134 milliards d'euros) et la proposition de la présidence finlandaise du Conseil en décembre 2019 (1 087 milliards d'euros), très proche de celle du Président du Conseil européen Charles Michel, mi-février (1 095 milliards d'euros).

S'y ajoute un plan de relance de 750 milliards d'euros, financé sur les marchés financiers par la Commission européenne, dotée à cet effet d'une capacité d'emprunt étendue à un coût réduit, garantie par les États membres, lesquels demeureraient engagés vis-à-vis du budget de l'UE à hauteur de leur contribution. Celle-ci n'augmenterait que si les garanties étaient activées. Il n'y a donc pas de réelle mutualisation de la dette, néanmoins, la solidarité européenne sera réelle. La nécessité de nouvelles ressources propres va sans doute s'imposer. Ces emprunts seraient remboursés après 2027 et potentiellement jusqu'en 2058.

L'enveloppe budgétaire ainsi dégagée ira vers les secteurs d'activité et les territoires des pays les plus touchés par la pandémie, selon des critères plus économiques que sanitaires et elle sera déboursée dans les premières années du cycle budgétaire (*frontloading*).

Ces 750 milliards d'euros se décomposent schématiquement en deux blocs :

- 560 milliards d'euros formant un nouvel instrument, dénommé la facilité pour la reprise et la résilience (*Recovery and Resilience Facility*) ;
- 190 milliards d'euros de crédits divers venant renforcer à titre exceptionnel les politiques inscrites au cadre financier pluriannuel, dans des programmes préexistants ou de nouveaux programmes.

Le deuxième pilier de la PAC bénéficierait ainsi de 15 milliards d'euros supplémentaires pour permettre aux agriculteurs de s'adapter aux enjeux de la transition verte. Le fonds pour la transition juste serait porté de 10 à 40 milliards d'euros. Les fonds de cohésion seraient abondés de 50 milliards d'euros au travers d'un programme REACT-EU. Les programmes InvestEU (+ 30 milliards d'euros) et Horizon Europe (+ 13,5 milliards d'euros) bénéficieraient également de cette nouvelle enveloppe.

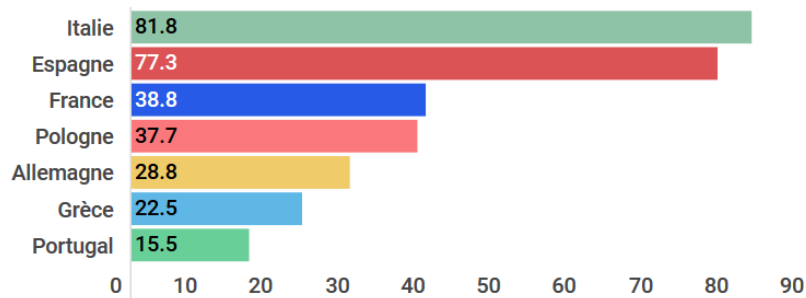
Le plan de relance viendrait également renforcer les dépenses de « résilience », à savoir la sécurité civile (RescEU, +2 milliards d'euros) et la santé : un nouveau programme « UE pour la santé » verrait ainsi le jour, doté de 1,7 milliard d'euros dans le CFP de base, auxquels s'ajouteraient 7,7 milliards d'euros provenant du plan de relance. Seraient également majorés dans ce cadre les crédits consacrés à l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI, + 10,5 milliards d'euros) et à l'aide humanitaire (+ 5 milliards d'euros).

*b) Des subventions et des prêts à long terme au soutien des économies les plus touchées*

Le plan de relance combine **subventions** (500 milliards d'euros) et **prêts remboursables à long terme** (250 milliards), comme l'avait souhaité la proposition franco-allemande présentée le 13 mai. **Mobilisés d'ici à fin 2024**, ces financements seront tous redirigés vers des politiques, programmes et instruments existants ou de nouveaux instruments qui n'ont pas vocation à perdurer au-delà.

Les financements sont **prioritairement destinés aux pays les plus touchés** par la pandémie et ses conséquences économiques : l'Italie, qui pourrait bénéficier de 173 milliards d'euros (82 milliards de subventions, 91 milliards de prêts) et l'Espagne, à hauteur de 140 milliards d'euros (77 milliards de subventions, 63 milliards de prêts). Pour leur part, la France comme la Pologne pourraient bénéficier de plus ou moins 38 milliards d'euros de subventions.

### Subventions allouées à chaque pays européen

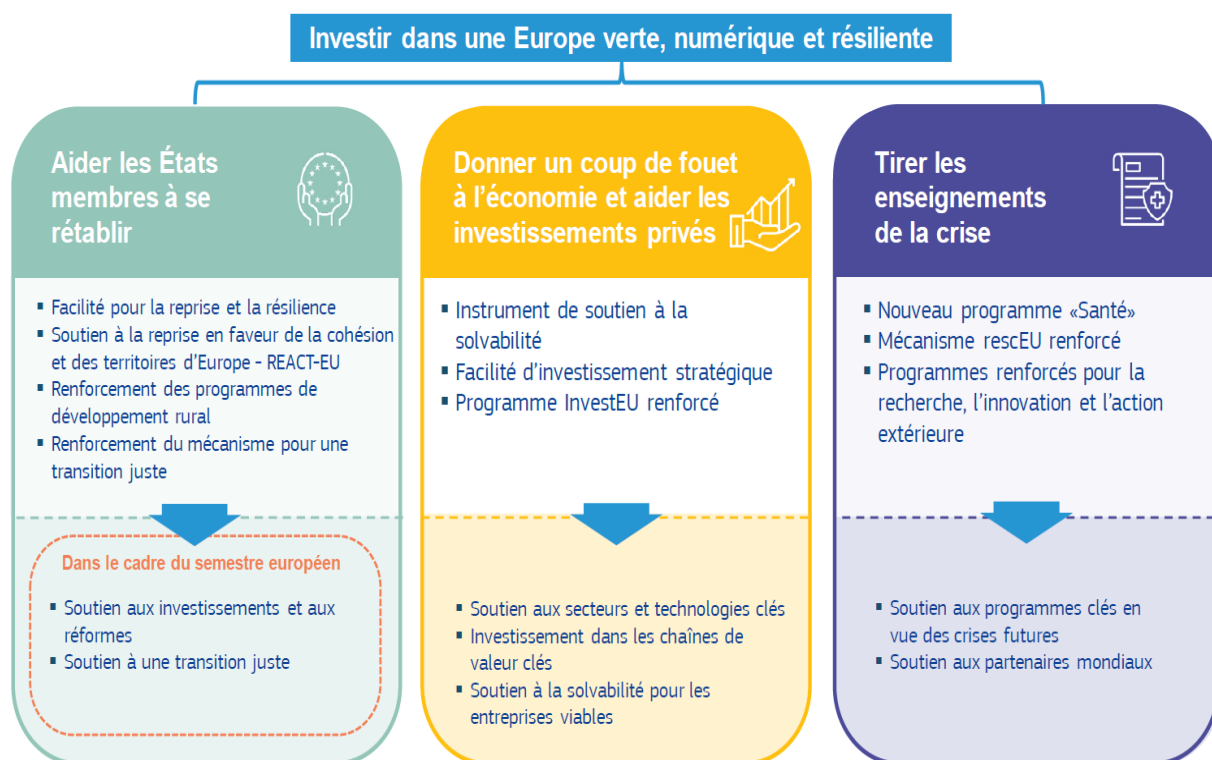


En milliards d'euros.

Source: Bloomberg

*c) Un plan à trois piliers*

*Next Generation EU* reposera sur trois piliers principaux centrés sur le financement des politiques nationales de modernisation des économies, de soutien à la liquidité des entreprises dont l'activité a été ralentie ou même interrompue par le crise sanitaire, et de renforcement des moyens en matière de santé publique.



Source: Commission européenne

- **Premier pilier au soutien du financement des politiques nationales de modernisation des économies**

Le premier pilier comporte deux volets : des subventions et prêts pour financer la modernisation des économies (*Recovery and Resilience Facility*) et une rallonge budgétaire dans le cadre de la politique de cohésion (*React-EU*).

- ***Recovery and Resilience Facility* au soutien des politiques nationales de modernisation des économies**

Doté de 560 milliards d'euros, qui seront distribués sous forme de **subventions** (310 milliards) et de **prêts** (250 milliards), soit **80% des fonds prévus par le plan de relance**, le premier pilier, intitulé *Recovery and Resilience Facility*, est destiné à aider les États membres à investir et à mettre en œuvre les réformes leur permettant de moderniser leur économie, en respectant les priorités stratégiques européennes (Pacte vert et agenda numérique).

Tous les États membres sont éligibles. Ceux d'entre eux qui souhaitent bénéficier de ces financements présenteront un **programme national de relance** adapté à leurs besoins spécifiques, comportant des jalons qui permettront de suivre l'évolution de la mise en œuvre des plans et d'activer le versement des tranches d'aide.

**La Commission examinera** le programme de l'État membre à la lumière des **recommandations de politiques socioéconomiques**, non contraignantes, qu'elle a émises dans le cadre de la procédure budgétaire du Semestre européen, en cohérence notamment avec les agendas climatique et numérique.



Les **États membres**, réunis au sein d'un **comité spécifique**, donneront un **avis préalable et contraignant, à la majorité qualifiée**, dans le cadre de la procédure d'examen des programmes nationaux. Le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, et le commissaire européen à l'Économie, Paolo Gentiloni, ont toutefois assuré que l'aide octroyée aux États pour moderniser leur économie dans le cadre de l'instrument *Recovery and Resilience Facility* ne sera pas soumise à des conditions contraignantes de réformes similaires à celles des plans de sauvetage macro-économiques imposés lors de la crise de la dette souveraine.

Le soutien financier sera ensuite **versé par tranches, en fonction des progrès réalisés sur la base des critères prédéfinis**. 60 % des sommes allouées sous forme de subventions à un État membre devront être engagées d'ici fin 2022, le reliquat avant fin 2024, lorsque l'instrument prendra fin. Une demande de prêt pourra être introduite sur les trois ans du plan de relance européen. (proposition de règlement à cette adresse : <https://bit.ly/2zGti2t> et ses annexes <https://bit.ly/2X90Krg>).

- ***REACT-EU pour financer les systèmes de santé nationaux et l'emploi des jeunes***

Il est également proposé, au titre du premier pilier, que la politique de cohésion bénéficie d'une rallonge budgétaire dénommée REACT-EU, dotée de 50 milliards d'euros, qui s'ajouteraient aux 5 milliards dégagés dès septembre 2020 dans le cadre du CFP actuel.

Cette aide, qui s'inspirera des initiatives d'investissement en réaction au coronavirus (CRII et CRII+), pourrait en particulier contribuer au financement des systèmes de santé et favoriser l'emploi des jeunes.

La clé de répartition entre les pays tiendra compte de l'impact de la crise. Une révision des allocations nationales au titre de la politique de cohésion sera effectuée en 2024, assortie d'une nouvelle rallonge de 10 milliards d'euros.

### **Initiative REACT-EU : des objectifs dans le cadre de la politique de cohésion**

#### **55 milliards d'euros apportés à la politique de cohésion**

Après avoir rappelé que la politique de cohésion avait été l'une des premières politiques à réagir face à la pandémie avec les initiatives CRII et CRII+, qui devraient permettre de dégager au moins 37 milliards d'euros, la commissaire à la Politique de cohésion, Elisa Ferreira, a précisé que REACT-EU (*Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe*) « fait le lien entre ce que nous avons fait dans le cadre financier pluriannuel actuel et la prochaine génération ».

Ces crédits sont en effet destinés à abonder le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) pour la période 2021-2027. Ils seront concentrés sur les deux premières années du cycle.

Dès 2020, une révision ciblée du cadre financier 2014-2020 devrait déjà permettre de dégager 5 milliards d'euros. La Commission propose que 50% de ces ressources supplémentaires affectées à *REACT-EU* pour cette année soient versées aux États membres à titre de préfinancement, dès l'approbation des modifications apportées aux programmes concernés.

Elle propose en outre que les préfinancements annuels des années suivantes soient versés au titre des ressources supplémentaires allouées aux programmes.

Le taux maximum de cofinancement européen reste fixé à 100% afin de permettre un déploiement rapide de ces financements supplémentaires.

#### **Des objectifs sociaux**

Les objectifs de l'initiative sont avant tout sociaux, en particulier le soutien des investissements permettant de maintenir l'emploi, notamment par des programmes de chômage partiel et en apportant un soutien aux travailleurs indépendants. L'initiative contribuera également à la création d'emplois, notamment pour les jeunes, particulièrement touchés par la crise.

Les systèmes de soins de santé, la fourniture de fonds de roulement et l'investissement pour les PME dans tous les secteurs économiques sont également visés, dans les secteurs du tourisme et de la culture, particulièrement affectés par la crise. Enfin, les **priorités liées aux agendas climatique et numérique de l'UE** feront l'objet de **financements fléchés**.

Selon le principe de « **flexibilité maximale** » introduit par la Commission dans l'instrument CRII+, les **États membres pourront** toutefois, comme ils le souhaitent, **décider eux-mêmes de la manière dont les fonds seront utilisés**.

Enfin, la Commission a précisé que les financements seront ventilés entre les États membres en prenant en compte, d'une part, leur « prospérité relative », et, d'autre part, l'incidence socioéconomique de la pandémie.

- **Deuxième pilier : des aides aux entreprises pour surmonter les conséquences de la paralysie de l'activité**

La Commission estime qu'entre 35% et 50% des entreprises européennes de plus de 20 salariés pourraient être confrontées à des problèmes de liquidité d'ici fin 2020 en raison du fort ralentissement de l'économie pendant la crise sanitaire. Elle propose donc de renforcer le programme InvestEU pour stimuler les investissements privés et de mettre en place un nouvel instrument temporaire, dénommé *Insolvency Support*, pour éviter les faillites d'entreprises viables

- ***Renforcement du programme InvestEU avec un volet Strategic Investment Facility dédié aux infrastructures stratégiques***

Pour aider les entreprises à répondre à la crise économique engendrée par la pandémie, la Commission propose que le programme InvestEU, qui succédera au plan Juncker d'investissement en 2021, bénéficie de moyens supplémentaires, en portant la garantie publique d'InvestEU à 72 milliards d'euros, dont 15,3 milliards iraient aux quatre volets déjà identifiés, notamment celui sur les infrastructures durables qui passerait de 11,5 à 20 milliards d'euros, et **31 milliards** à un **nouveau volet d'intervention** intitulé *Strategic Investment Facility*.

Ce volet, qui **pourrait générer, par effet de levier, jusqu'à 300 milliards d'euros de nouveaux investissements**, aura pour objectif de stimuler les investissements privés dans des entreprises actives sur des marchés stratégiques, comme les infrastructures technologiques et de santé, et les chaînes de valeurs liées à la transition verte et numérique. Parmi les infrastructures « critiques » mentionnées figurent les

infrastructures énergétiques ainsi que les « innovations clés, stratégiquement importantes pour le futur industriel de l'Union », dont les technologies renouvelables, de stockage de l'énergie, de décarbonation pour l'industrie, l'hydrogène « propre » ou encore le captage et le stockage du carbone.

- ***Insolvency Support Instrument pour prévenir les faillites d'entreprises***

Il est également proposé, dans le cadre du deuxième pilier, de créer un instrument dénommé *Insolvency Support*, permettant, de façon temporaire et ciblée, d'éviter les faillites d'entreprises viables, y compris sous forme de recapitalisation. Dans un premier temps, la gestion de cet instrument est confiée au FEIS du plan Juncker, dont le plafond pour 2014-2020 est rehaussé.

En octroyant une **garantie de 66,4 milliards d'euros à la BEI**, la Commission escompte que 300 milliards d'euros pourront ainsi être mobilisés pour investir dans les entreprises qui ont un « modèle économique viable » mais rencontrent des problèmes de solvabilité en raison de la crise sanitaire. 60 % des opérations devront être approuvées d'ici fin 2022, et la totalité avant fin 2026.

Les opérations devront être **en ligne avec les objectifs du *Green deal* et de l'agenda numérique de l'UE**. Le comité de pilotage du FEIS va élaborer des lignes directrices pour s'en assurer. Toutefois, la vice-présidente de la Commission européenne, Margrethe Vestager a précisé que **les « activités nuisibles à l'environnement, en particulier les secteurs couverts par le marché européen du carbone », pourront bien bénéficier de l'aide** et sont simplement « encouragées à mettre en place, à l'avenir, des plans de transition verte ».

- **Troisième pilier : renforcement des moyens européens en matière de santé**

Le troisième pilier vise à répondre aux dysfonctionnements constatés lors de la pandémie en matière de moyens européens de santé. Il comprend un programme dénommé *EU4Health*, doté de 9,4 milliards d'euros, et le renforcement du mécanisme européen de protection civile *RescEU* à hauteur de 3,1 milliards d'euros.

- ***Nouvel instrument EU4Health pour renforcer les capacités sanitaires au sein de l'UE***

Le vice-président Margaritis Schinas et la commissaire Stella Kyriakides ont souligné, le 28 mai, que le programme EU4Health sera « un grand facteur de changement, un changement de paradigme et une réponse aux citoyens qui demandent que la santé soit une priorité ». La Commission abandonne en effet l'idée de fondre l'actuel « programme santé » dans le Fonds social européen (FSE+), et propose de **multiplier par 23 la dotation financière** de ce programme doté de 9,37 milliards d'euros, dont 7,7 milliards issus de *Next Generation EU*, alors que la dotation du « programme santé » prévue par la proposition initiale de CFP 2021-2027 n'était que de 413 millions d'euros.

Financé notamment par des subventions, l'instrument EU4Health contribuera à **garantir que l'Union dispose des capacités critiques pour réagir rapidement et à l'échelle nécessaire aux futures crises sanitaires**. Ce programme sera complété par les

financements des fonds structurels, des fonds de cohésion ou encore d'Horizon Europe dans le domaine de la santé. Ces financements seront attribués en fonction des priorités, des besoins et des objectifs de chaque État membre. Un **programme annuel sera discuté avec les États.**

L'objectif est d'accélérer la recherche, de constituer une réserve d'équipements stratégiques ainsi que de renforcer les agences de santé de l'Union, notamment l'Agence européenne des médicaments et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. La Commission n'a toutefois pas indiqué vouloir créer une haute autorité en matière de recherche et développement comme la *Barda* américaine (*Biomedical Advanced Research and Development Authority*), qui a largement investi dans la recherche d'un vaccin contre le COVID-19. Par ailleurs, elle a indiqué travailler à traité constant mais sans exclure une future révision si les États membres le décident. Le sujet devra être abordé dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

- ***2 milliards d'euros additionnels pour RescEU afin d'améliorer la réaction de l'UE aux urgences***

Pour éviter que ne se reproduisent à l'avenir les difficultés initiales rencontrées dans l'UE pour répondre aux besoins urgents d'États membres confrontés à des pénuries d'équipements médicaux anti-Covid-19, la Commission européenne propose de renforcer sensiblement les moyens budgétaires du mécanisme de protection civile et de sa réserve stratégique d'équipements *RescEU*. Le nouveau programme *RescEU* renforcé serait ainsi doté de 3,1 milliards d'euros sur la période 2021-2027, soit un abondement de 2 milliards par rapport à la proposition initiale.

Pour assurer une réponse globale efficace de l'UE aux situations d'urgence de grande ampleur, en particulier celles qui ont un impact important sur l'économie et les sociétés, les outils d'urgence de *RescEU* pourront être déployés rapidement et à grande échelle en cas de besoin grâce à plus grande flexibilité budgétaire et opérationnelle. La réserve de solidarité et d'aide d'urgence sera également considérablement renforcée pour permettre une réponse rapide aux crises, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Le programme doit doter l'UE de capacités et d'une infrastructure logistique pouvant répondre à différents types de situations d'urgence, y compris celles ayant une composante d'urgence médicale. Il inclurait des mécanismes permettant à l'UE, respectivement, d'acquérir, de louer et de stocker des capacités *RescEU*, de faire venir des produits et du personnel de l'extérieur de l'UE, et de transporter rapidement des produits et du personnel de plusieurs régions de l'UE vers d'autres où les produits et le personnel sont nécessaires.

Le mécanisme comprendra un système de communication direct accessible à tous les États membres de manière à gagner en réactivité. Les procédures administratives seront réduites au minimum afin de ne pas perdre de temps pour déployer les ressources en cas d'urgence. Le mécanisme de protection civile pourra également être mobilisé en dehors de l'Union.

*d) Maintien des priorités climatiques et numériques mais révision du programme de travail 2020 de la Commission européenne*

En raison de la pandémie de Covid19, la Commission européenne envisagerait de reporter une série d'initiatives dans les domaines du climat, de l'environnement, de la biodiversité et du numérique, qui figurent dans son programme de travail pour 2020. Cinq textes relatifs au climat pourraient être reportés : le pacte européen pour le climat, prévu initialement pour le troisième trimestre 2020, serait reporté au quatrième trimestre, la nouvelle stratégie de l'UE sur les forêts, initialement prévue au dernier trimestre 2020, serait reportée au premier trimestre 2021, la nouvelle stratégie de l'Union en matière d'adaptation au changement climatique, prévue pour le quatrième trimestre 2020, serait également reportée au premier trimestre 2021, la présentation du 8e programme d'action pour l'environnement serait reportée au dernier trimestre de cette année, et l'initiative visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte serait reportée à début 2021. Dans le secteur numérique, des reports sont également envisagés tels que la mise à jour du plan d'action sur l'éducation numérique, désormais prévu au troisième trimestre 2020, et le suivi du livre blanc sur l'intelligence artificielle, au premier trimestre 2021. La révision du règlement sur les frais d'itinérance serait aussi reportée à 2021. Le Pacte sur la migration et l'asile, annoncé pour mars 2020, serait présenté au deuxième trimestre 2020. Dans le domaine financier, la stratégie renouvelée sur la finance durable serait repoussée au quatrième trimestre 2020, et la révision de la directive sur le reporting non financier au premier trimestre 2021. La communication sur la taxation des entreprises serait présentée au 4e trimestre 2020. Enfin, la stratégie sur une nouvelle sécurité de l'Union serait reportée au 3e trimestre 2020.

- **Au soutien d'une reprise durable**

La Commission insiste sur le fait que la relance économique ne doit pas nuire à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 et souligne que les investissements publics générés devraient être guidés par les priorités identifiées dans le cadre du Semestre européen, des Plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) et des Plans pour une transition juste. Les investissements privés seront, quant à eux, guidés par le règlement en cours d'adoption relatif à la taxonomie sur la finance durable.

Le vice-président exécutif de la Commission européenne chargé du Pacte vert, Frans Timmermans, a ainsi indiqué le 28 mai, lors d'une conférence de presse commune avec les commissaires Elisa Ferreira et Nicolas Schmit, que pour bénéficier d'aides européennes, les entreprises polluantes ou qui ont une empreinte carbone élevée devront fournir des plans de transition verte, avant de préciser que si les plans nationaux ne sont pas conformes au principe « Ne pas nuire » (*do no harm*) à l'environnement, ils ne recevraient pas le soutien financier de l'UE. L'objectif de la Commission est de veiller ainsi à ce que les entreprises soutenues par l'instrument « prennent la bonne direction » dans leurs efforts pour se redresser. Plus généralement, il a assuré que l'ensemble des programmes de *Next Generation EU* serviront à soutenir « des investissements et des réformes qui sont essentiels pour une reprise durable ».

Le plan prévoit en outre de consacrer des moyens supplémentaires à la protection de l'environnement. Afin de soutenir davantage les agriculteurs, les zones rurales et les régions les plus vulnérables dans la transition verte, la Commission propose ainsi de renforcer les moyens du Fonds pour une transition juste et du Fonds européen agricole

pour le développement rural (Feader), en les dotant respectivement de 32,5 et 15 milliards d'euros supplémentaires. Elle prévoit également de doubler le montant consacré aux infrastructures durables dans le cadre d'InvestEU afin de contribuer à l'objectif d'au moins doubler le taux annuel de rénovation thermique des bâtiments.

**Les principaux États membres qui bénéficieront de cette rallonge sont ceux dont l'économie est à forte intensité de carbone ou particulièrement basée sur le lignite et le charbon.** La Pologne devrait ainsi recevoir 8 milliards d'euros, suivie de l'Allemagne (5,1 milliards) et de la Roumanie (4,4 milliards).

La Commission prévoit également que l'instrument *Strategic Investment Facility* investira dans des technologies essentielles pour la transition énergétique, en particulier les technologies d'exploitation et de stockage de l'énergie renouvelable, l'hydrogène propre ou encore les batteries. Elle reprend ainsi sa proposition de consacrer 25% du budget de l'UE à l'action pour le climat.

- **Favoriser l'adaptation du marché intérieur au numérique**

L'autre grande priorité de la Commission pour la relance est de renforcer le marché unique et de l'adapter à l'ère numérique. Elle identifie quatre actions essentielles à cet effet :

- investir dans une connectivité plus importante et de meilleure qualité, notamment dans le déploiement rapide des réseaux 5G ;

- assurer une présence industrielle et technologique plus forte dans des secteurs numériques stratégiques, notamment l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les supercalculateurs et le *cloud* ;

- construire une véritable économie des données comme moteur d'innovation et de création d'emplois ;

- développer un environnement commercial en ligne plus équitable afin qu'il cesse d'être largement accaparé par un certain nombre de grandes plateformes.

Dans le cadre des instruments *Recovery and Resilience Facility*, *Strategic Investment Facility* et *InvestEU*, les investissements de relance seront ainsi notamment orientés vers les capacités numériques stratégiques.

(Voir *The EU budget powering the recovery plan* (<https://bit.ly/3esGKFR>) et son annexe (<https://bit.ly/2MfFcDr>) - *Europe's moment - Repair & Prepare for the Next Generation* : <https://bit.ly/2XDnQpj>).

*e) Des réactions initiales globalement favorables du côté du Parlement européen*

Dans sa résolution du 15 mai, le Parlement européen réclamait un plan de relance de 2 000 milliards d'euros, qui s'inscrit dans un CFP 2021-2027 revu à la hausse, dont il détaillait les conditions.

Le premier débat qui s'est tenu mercredi dernier à la suite de la présentation du plan de relance par la présidente de la Commission n'est pas entré dans les détails du plan de relance mais a permis au président du PPE, Manfred Weber, de se réjouir du retour de la solidarité européenne. Il a estimé qu'il s'agit d'un « nouveau chapitre qui s'ouvre pour

l'Union européenne », avant de relever que les fonds iront « bien aux nouvelles priorités de l'UE, comme le *Green Deal* et la numérisation ».

La présidente du groupe des socialistes et démocrates, Iratxe García Pérez, a salué « un plan ambitieux, européiste, qui va dans le droit fil de ce que le PE avait revendiqué » et qui « donne au Parlement européen le rôle qui lui incombe et le place sur un même pied d'égalité avec le Conseil ».

Le groupe Verts/ALE voit également les propositions comme un « très grand pas en avant », même si sa coprésidente, Ska Keller, doute que le volume global proposé pour le plan de relance s'avère suffisant dans le temps.

Le groupe Renew Europe salue également la démarche mais rappelle que « l'Union européenne n'est pas un distributeur de billets. C'est un projet commun où la solidarité se traduit par des valeurs et une vision partagée de notre avenir », motif pour lequel son président, Dacian Cioloș, a rappelé que l'État de droit et le respect des valeurs de l'UE sont une condition pour recevoir des fonds européens.

Le groupe GUE/NGL s'est en revanche déclaré déçu par les montants proposés, sa vice-présidente, Manon Aubry, estimant de surcroît que « le plan de relance occulte un outil central qui pourrait permettre d'éviter l'austérité, à savoir l'annulation de la dette de la crise et la possibilité pour la BCE de prêter directement aux États sous la forme de dettes perpétuelles ».

À l'issue du débat en plénière, devant les médias, le président du Parlement européen, David Sassoli, a qualifié la journée de « particulièrement importante pour l'Europe ». « C'est une sorte de Jour-J du 21<sup>e</sup> siècle. L'Europe redécouvre la solidarité et mise sur une politique commune afin de relancer l'économie de nos pays ». Il a estimé que la proposition de la Commission était « appréciable » et qu'elle prenait en compte les remarques du Parlement européen.

#### *f) Les réticences des États « frugaux »*

Alors que l'Allemagne et la France avaient suggéré la création d'un fonds de 500 milliards d'euros pour aider les pays les plus touchés uniquement sous forme de transferts budgétaires, les quatre pays dits « frugaux » - Pays-Bas, Autriche, Danemark et Suède - ont présenté, le 23 mai, leur propre vision d'un plan de relance qui rejette l'octroi d'un soutien uniquement sous forme de subventions. Ils préconisent certes la création, en plus d'un CFP « modernisé », d'un « fonds d'urgence temporaire et ponctuel pour soutenir la reprise économique et la résilience de nos secteurs de la santé face à d'éventuelles vagues futures », mais continuent de refuser tout instrument « conduisant à une mutualisation de la dette ou à des augmentations significatives du budget de l'UE ». Enfin, ils estiment que l'aide doit être octroyée sous la forme de prêts (« *loans for loans* ») ponctuels à des conditions favorables dans les deux ans et qu'en contrepartie, les pays bénéficiaires devraient prendre « l'engagement ferme » de mettre en œuvre des réformes d'envergure et de respecter le cadre budgétaire imposé.

Dès lors, et sans surprise, leurs réactions à l'égard du plan présenté par la Commission quelques jours plus tard sont pour le moins réservées. Leur position pourrait toutefois évoluer, moyennant un rabais de leur contribution au budget européen comme le demandent notamment les Pays-Bas. Obtenir l'unanimité des États membres, requise sur le budget, demeure toutefois un exercice difficile.

*g) Des interrogations sur le rôle de la R&I*

Les ministres européens chargés de la Recherche ont notamment examiné le 29 mai la question de la contribution de la recherche et de l'innovation (R&I) à la relance européenne.

Le 21 avril dernier, dans leur feuille de route commune pour la relance, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président du Conseil européen, Charles Michel, avaient en effet évoqué un « besoin pressant de fabriquer des produits stratégiques en Europe, d'investir dans des chaînes stratégiques de production de valeur ajoutée et de réduire la dépendance excessive vis-à-vis des pays tiers dans ces domaines ».

Le 27 mai, la Commission a en outre proposé que 94,4 milliards d'euros soient alloués au programme de recherche Horizon Europe, au titre du budget de l'UE pour la période 2021-2027 et des fonds supplémentaires mobilisés pour la relance, afin « d'intensifier l'effort de recherche pour relever des défis tels que la pandémie de coronavirus, l'extension des essais cliniques, les mesures de protection innovantes, la virologie, les vaccins, les traitements et les diagnostics. ». Elle estime en outre que la recherche et l'innovation devront également contribuer au passage à une économie propre, circulaire, compétitive et neutre sur le plan climatique.

Les ministres ont également évoqué la manière dont les investissements en R&I peuvent stimuler la création d'emplois du futur, qui est l'une des priorités de la Présidence croate.

*h) Des débats autour de la compatibilité avec le Pacte vert (Green Deal)*

Le lendemain de l'annonce du plan de relance de la Commission, son vice-président Timmermans en a justifié plusieurs aspects devant la presse. Sans définir le principe général de « ne pas nuire » à l'environnement, il a expliqué que celui-ci s'appliquerait « même si l'argent n'est pas directement destiné à un projet vert ». Il a également estimé, sans le détailler, que le lien avec la « taxonomie verte » permettrait aussi de « se tenir à l'écart du financement des combustibles fossiles », en admettant toutefois une « exception » pour le gaz, « nécessaire, un temps, pour sortir du charbon ». Le sujet du nucléaire n'a pas été formellement évoqué.

Cette approche a été critiquée par plusieurs ONG, qui dénoncent la « relance via l'hydrogène propre ». Les Amis de la Terre estiment ainsi qu'elle « maintiendra la dépendance aux fossiles qui pourraient entrer dans sa fabrication » alors même que de nombreuses ONG déplorent que les aides d'État ne soient toujours pas soumises à une « conditionnalité verte ».

Le maintien de la flexibilité accordée en mars, permettant de ne pas flécher une partie des fonds régionaux vers les projets verts, fait également réagir, d'autant que le commissaire à la Cohésion, Elisa Ferreira, a confirmé que les États pourront « continuer à ne pas se conformer aux engagements, jusqu'en 2022 », ce qui laisse notamment la possibilité de financer les énergies fossiles.

Le 2 juin, 700 personnalités - climatologues, économistes, dirigeants, artistes et une centaine de députés européens appartenant à six groupes politiques - ressortissant des 27 États membres, ont présenté une proposition alternative pour la relance intitulée « pacte européen pour le climat et l'emploi ». Elles estiment que les 750 milliards d'euros



du plan de relance de la Commission sont « insuffisants » et préconisent de consacrer 500 milliards d'euros par an « pour une relance durable ». Pierre Larroustou, signataire de la proposition et rapporteur général du budget 2021-2027 au Parlement européen, estime en effet que « la partie *Green Deal* du plan de relance est trop faible, car la seule certitude d'un fléchage vert concerne les 32 milliards supplémentaires pour le fonds de transition juste ». Le pacte propose trois solutions : la fin des subventions aux énergies fossiles, la création d'une banque du climat et un « vrai » budget climatique, financé via une taxe sur les transactions financières.

*i) Incertitudes sur la condition de conformité à l'État de droit*

À l'occasion de la présentation de sa proposition de CFP 2021-2027 révisée, la Commission a maintenu la conditionnalité entre budget européen et respect de l'État de droit. Elle a aussi indiqué que l'utilisation du fonds de relance devrait également être conforme aux valeurs fondamentales de l'UE. Toutefois, elle n'a pas précisé si l'attribution des crédits du fonds de relance sera conditionnée à la levée des mesures d'urgence ou à leur nature proportionnée et limitée

*j) Participation de l'UE à l'élaboration d'un plan de relance mondial post-Covid-19 aligné sur les objectifs de développement durable*

Évoquant le plan de relance économique de l'UE de 750 milliards d'euros présenté la veille, la présidente de la Commission européenne a proposé, le 28 mai lors de l'événement de haut niveau sur le financement du développement organisé par l'ONU, l'expertise et des ressources financières de l'UE pour favoriser un plan de relance mondial post-Covid-19 aligné sur les objectifs de développement durable (ODD).

Après avoir estimé que la crise sanitaire rend ces objectifs plus cruciaux que jamais pour remédier aux inégalités croissantes, à la fracture numérique, à la crise climatique, elle a estimé qu'une « initiative de relance mondiale qui lie les investissements et l'allègement de la dette aux objectifs de développement durable » était indispensable et indiqué que l'Europe était prête à apporter son expertise et ses ressources, avec des instruments de financement à la fois traditionnels et innovants, dès lors que la relance serait « verte, numérique, juste et résiliente ».

### **3. La finalisation du plan d'urgence avec l'adoption du 3eme filet de sécurité, le fonds européen de garantie pour les entreprises européennes**

Après l'approbation du mécanisme SURE, destiné à financer le chômage partiel, et l'adoption des règles d'activation du Mécanisme européen de solidarité (MES) la semaine dernière, les ministres européens des Finances, réunis au sein du conseil d'administration de la BEI le 26 mai, ont finalisé les modalités du fonds européen de garantie pour les entreprises européennes, qui constitue le troisième volet du plan d'urgence destiné à mobiliser 540 milliards d'euros, proposé par la Commission en avril dernier.

Bénéficiant de garanties nationales pour un montant de 25 milliards d'euros lui permettant d'intervenir à hauteur de 200 milliards, ce fonds, qui serait actif jusqu'à fin 2021, réservera plus de la moitié (65%) de ses interventions aux PME. 23% de

l'enveloppe soutiendra les entreprises employant plus de 250 personnes (*mid-caps*), avec des restrictions pour celles de plus de 3 000 salariés. Des entreprises publiques actives dans le secteur de la santé et de la recherche sanitaire pourront aussi être aidées à hauteur de 5% de l'enveloppe.

La garantie constituée permettra à la BEI de lancer plusieurs opérations, parmi lesquelles :

- fournir des garanties aux instruments de banques commerciales et aux régimes de banques nationales de développement ;
- soutenir des PME et des entreprises moyennes par le biais de fonds de capital-investissement ;
- acheter des titres bancaires adossés à des actifs ;
- financer par l'emprunt à risque (*venture debt*) des entreprises en forte croissance, y compris dans le secteur pharmaceutique.

La BEI sera autorisée à assumer, en moyenne, des pertes à hauteur de 20% de son portefeuille. Les pays frugaux et l'Allemagne ont obtenu que ce niveau de risque soit divisé de moitié par rapport à la proposition initiale.

Le fonds de garantie deviendra opérationnel lorsqu'un ensemble d'États membres représentant au moins 60% du capital de la BEI auront signé leur accord de contribution.

#### **4. Aides d'État : premières mesures de recapitalisation**

Observant que la crise sanitaire n'a fait que confirmer l'importance du maintien du marché intérieur, la présidente de la Commission européenne a rappelé que 175 programmes de financements directs ou de garanties publiques avaient été approuvés au titre du cadre temporaire sur les aides d'État adopté par la Commission le 19 mars dernier, modifié les 3 avril et 8 mai 2020, qui peut être utilisé jusque fin 2020.

La Commission a entériné la semaine dernière plusieurs nouveaux régimes nationaux de soutien aux entreprises dans le contexte de la pandémie. Plus particulièrement, elle a approuvé, pour la première fois, le 26 mai, un régime de soutien en capital aux entreprises.

Mis en place par la Lituanie, le dispositif prévoit la création d'un fonds qui permettra d'investir au moyen d'instruments de dette et de fonds propres dans des moyennes et grandes entreprises opérant dans le pays et qui sont touchées par la pandémie. L'État pourra mettre 100 millions d'euros dans le fonds et garantir des obligations à hauteur de 400 millions d'euros qui seront émises en vue de lever des capitaux supplémentaires pour le fonds, soit un investissement total potentiel de l'État susceptible d'atteindre 500 millions d'euros. Le fonds visera également à attirer des investissements privés pour un montant similaire et des accords de partage des risques avec l'État seront déterminés au moyen d'un appel ouvert, transparent et non discriminatoire afin de minimiser toute aide éventuelle accordée aux investisseurs privés.

Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive responsable de la Politique de concurrence, a souligné que, conformément à l'encadrement temporaire des aides d'État, ce régime garantit que « l'État est suffisamment rémunéré pour les risques que les contribuables supportent, qu'il existe des incitations pour la sortie de l'État dès que possible et que le soutien sera assorti de conditions, notamment une interdiction des dividendes ou des bonus, ainsi que d'autres mesures permettant de limiter les distorsions de concurrence ».

Les conditions auxquelles la Commission européenne entendait soumettre le plan de sauvetage de *Lufthansa*, qui comporte notamment une forte entrée au capital de l'État allemand, ont en revanche été rejetées dans un premier temps par le conseil de surveillance de la compagnie en raison de l'exigence de renonciation à des créneaux horaires aux aéroports de Francfort et Munich. Après des négociations intenses, un accord a finalement été trouvé (voir *infra*).

Plus généralement, si la vice-présidente de la Commission a indiqué devant la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen que « nous entrons dans une nouvelle phase où les entreprises ont besoin non pas seulement de liquidités, mais de capitaux », elle a également souligné qu'il faudra « voir comment remédier aux distorsions de concurrence sur les marchés », avant d'ajouter : « l'architecture de relance » est importante dans ce contexte, de même que l'instrument de solvabilité ».

## II. DES MESURES SECTORIELLES D'URGENCE

### 1. Premier bilan des mesures de soutien en faveur des pêcheurs européens et français

Face à la crise sanitaire et économique entraînée par le développement de la pandémie de Covid-19, les autorités européennes et françaises se sont mobilisées pour venir en aide à la filière pêche, déjà grandement fragilisée par la perspective du « Brexit ». Pour ce faire, la Commission européenne a pu compter sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), dont une partie importante des crédits pour la période 2014-2020 (2,2 milliards d'euros) n'avait pas encore été utilisée. Trois séries de mesures ont été mises en œuvre dans des délais très brefs.

Il s'est agi, en premier lieu, d'un assouplissement du régime des aides d'État, prenant la forme de deux communications publiées les 20 mars et 4 avril 2020 au Journal officiel de l'Union européenne. Plus précisément, ces deux communications ont autorisé le recours à un régime *ad hoc* de soutien aux entreprises du secteur menacées par la crise. Ces aides d'État permettent aux États membres et aux collectivités locales de soutenir les filières des produits de la mer à hauteur de 120 000 € par entreprise et par an, contre 30 000 euros précédemment.

Est ensuite intervenue l'adoption du règlement 2020-460 du 30 mars 2020 autorisant le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à contribuer financièrement à des fonds de mutualisation versant des compensations financières aux pêcheurs.

Enfin, la Commission européenne a élaboré, dans l'urgence, une proposition de règlement destinée à traduire, sur le plan opérationnel, les mesures décidées lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche du 25 mars 2020. Le règlement (UE) 2020/560 du 23 avril 2020 accorde aux États membres la possibilité de mettre en œuvre, tout à la fois, un dispositif d'arrêt temporaire des navires, un soutien aux organisations de producteurs, la réactivation du dispositif d'aide au stockage (à hauteur de 25 % des quantités annuelles des produits concernés), ainsi que des mesures de soutien aux entreprises aquacoles. S'y ajoute un assouplissement du cadre de gestion du FEAMP, prenant la forme, en particulier, d'une réaffectation souple des ressources financières des programmes opérationnels. Il est également prévu que le taux maximal de cofinancement, par l'Union européenne, du dispositif d'arrêt temporaire des activités de la pêche soit de 75 % des dépenses publiques prises en charge.

En France, le dispositif d'indemnisation temporaire des navires immobilisés à quai en raison du Covid-19 a fait l'objet de deux arrêtés du ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, en date, respectivement, du 29 avril et du 15 mai 2020 qui prévoient une indemnisation partielle à hauteur de 30% du chiffre d'affaires, correspondant aux charges fixes des armements, sur la base du nombre de jours d'arrêt depuis le 12 mars 2020. Le volet national de la réponse des pouvoirs publics à la crise du Covid-19 comporte par ailleurs un report automatique et sans pénalité du paiement des cotisations sociales à l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), auquel s'ajoute une possibilité de suspension temporaire d'échéance fiscale.

Enfin, à l'instar du droit commun des entreprises françaises, celles de la filière pêche sont éligibles au dispositif de prêt bancaire de BPI-France (ou des banques traditionnelles), garanti par l'État, destiné à soulager leur trésorerie en attendant le versement des différentes aides. Il en va de même pour les soutiens financiers du Fonds national de solidarité (FNS), à hauteur de 1 500 € (volet 1) et de 2 000 € (volet 2), en faveur des très petites entreprises (TPE) ayant perdu au moins la moitié de leur chiffre d'affaires.

## **2. Situation difficile du secteur des transports**

Au cours de la semaine écoulée, des dispositifs d'aides ont été présentés en faveur de transports maritimes et de l'industrie automobile mais, encore une fois, l'aviation civile est au premier rang de l'actualité, avec de fortes restructurations en perspective.

### *a) Absence de coordination des aides à l'industrie automobile*

Souhaitée par tous, la coordination européenne a échoué, si bien que les gouvernements français et allemands ont, chacun, présenté un plan purement national de soutien à l'industrie automobile. La coordination était pourtant vivement espérée par les principaux acteurs économiques, chacun réalisant l'essentiel de son chiffre d'affaires hors du territoire national. Elle n'a finalement pas eu lieu car l'urgence imposait d'agir vite et que nul ne disposait du temps nécessaire à la concertation.

- **Le plan français de soutien à l'acquisition de véhicules propres et à leur production sur le territoire national**

Présenté le 28 mai par le Président de la République, le plan français est chiffré à 8 milliards d'euros, incluant le prêt garanti de 5 milliards d'euros à Renault, ainsi que l'aide, déjà annoncée, aux usines de batteries.

Le premier volet du plan comporte des aides à l'acquisition de véhicules « propres », pour 1 à 1,3 milliard d'euros. Outre les véhicules électriques, ceux dotés d'une motorisation hybride rechargeable pourront également en bénéficier, ainsi que 200 000 véhicules thermiques parmi les moins polluants.

Le deuxième volet, doté d'un milliard d'euro, tend à conforter l'activité de production en France. Ainsi, 200 millions d'euros contribueront à moderniser et robotiser les fournisseurs de l'industrie automobile. En outre, 600 millions seront consacrés à des investissements en fonds propres, avec l'aide de PSA et de Renault, dont la contribution atteindra 100 millions d'euros chacun. Enfin, 150 millions seront consacrés dès 2020 à la mobilité utilisant l'hydrogène.

En contrepartie, le Gouvernement a obtenu l'engagement de ces groupes de fabriquer en France 1 million de véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables à l'horizon 2025. À cette fin, ils se sont engagés à investir en trois ans 1 milliard d'euros en France.

À l'aune des chiffres disponibles fin mai, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) prévoit une baisse annuelle comprise entre 20 % et 30 % des immatriculations de véhicules neufs, par rapport aux performances de l'année 2019.

- **Le plan allemand d'aide à l'acquisition de véhicules**

Le plan allemand est exclusivement axé sur l'aide à l'acquisition de véhicules, avec une enveloppe totale 5 milliards d'euros.

Ce soutien est conditionné par un prix plafonné à 77 000 euros par véhicule, au moyen d'une prime comprise entre 2 000 et 4 000 euros par véhicule, en fonction de sa motorisation.

*b) Un secteur aérien en crise*

- **Présent difficile et avenir inquiétant pour les compagnies aériennes traditionnelles**

En raison de l'immobilisation des avions, au moins neuf compagnies aériennes ont fait faillite à travers le monde : deux en Amérique latine, une en Australie, une en Afrique du Sud, une au Royaume-Uni, enfin quatre filiales de Norwegian Air Shuttle en Suède et au Danemark.

Par ailleurs, de très nombreuses compagnies traditionnelles ou *low cost* ont annoncé des réductions de voilure, accompagnées de fortes baisses d'effectifs, dont la plus importante affecte Air Canada, qui licencie 19 000 salariés.

La situation est pourtant très différente selon que l'on considère les compagnies traditionnelles comme Air France, KLM, Lufthansa et British Airways, ou les compagnies *low cost* comme Ryanair et easyJet. En effet, la reprise progressive de l'activité portera dans un premier temps sur les vols courts, puis sur les moyens courriers,

avant un début de reprise en fin d'année des vols long-courriers. Or, le modèle économique des compagnies *low cost* les rend particulièrement compétitives sur les distances courtes ou moyennes. De ce fait, la baisse d'activité durera moins longtemps pour les opérateurs plus récents, au détriment du modèle traditionnel.

À cette situation purement conjoncturelle s'ajoute un premier facteur structurel : le recours aux contrats précaires, aux prétendus travailleurs indépendants et l'utilisation maximale de la sous-traitance qui rendent les compagnies *low cost* plus réactives, plus « agiles », ce qui constitue un avantage considérable dans la situation actuelle.

Au surplus, les compagnies à bas coûts, qui ont accumulé une trésorerie importante, échapperont de ce fait à toutes les contreparties sociales ou environnementales des aides d'État qui seront peu ou prou imposées à leurs concurrents traditionnels, comme l'illustre le cas de la Lufthansa (voir *infra*). Ryanair a ainsi présenté à ses salariés un chantage à l'emploi conditionnant le maintien des effectifs par l'acceptation de baisses de rémunération, sans rattrapage, comprises entre 10% et 20%, résorbables en cinq ans.

- **Un plan de sauvetage pour Lufthansa**

Après cinq jours de discussions, le gouvernement allemand et la Commission européenne se sont entendus sur le plan de sauvetage de Lufthansa. Fixé à 9 milliards d'euros, conformément à la proposition initiale de Berlin, ce plan a été avalisé par la Commission européenne en échange d'un accroissement de la concurrence à Francfort et Munich, deux *hubs* où Lufthansa renonce à 12 créneaux horaires de décollage et d'atterrissage - soit 24 au total - équivalant à 8 avions, au profit de concurrents européens qui ne devront pas avoir perçu d'aide publique en raison de la pandémie du coronavirus.

La Commission européenne a été plus exigeante sur les contreparties que pour Air France-KLM, car l'Allemagne va recapitaliser son opérateur historique à hauteur de 300 millions d'euros, représentant 20 % du capital. L'État souscrira en outre des obligations pour 1 milliard d'euros, qu'il pourra convertir en actions afin de porter à 25 % sa part du capital plus une action, donc bénéficier d'une minorité de blocage, en cas d'offre publique d'achat par un tiers ou de non-paiement des intérêts. À ces montants s'ajoutent 5,7 milliards d'euros en fonds propres ne conférant aucun droit de vote. Enfin, l'Allemagne garantit un emprunt de 3 milliards d'euros. En contrepartie, l'État obtient deux sièges au conseil de surveillance.

Il est à noter que l'acquisition de 20 % du capital pour 300 millions d'euros valorise chaque action à 2,56 euros, alors que la dernière clôture s'était établie à 8,50 euros. Si la compagnie se redresse effectivement, le fonds de stabilisation allemand pourrait effectuer une importante plus-value. Dans l'immédiat cependant, Crédit suisse vient d'abaisser sa recommandation sur le titre, qu'il conseille de vendre.

- **L'industrie aéronautique pour l'instant en dehors du champ des aides d'État.**

Dans l'immédiat, l'industrie aéronautique n'a perçu aucune aide publique, alors même qu'Airbus devrait consommer 12 milliards d'euros en trésorerie cette année, ce qui se traduira par un endettement net fin 2020. Airbus devrait supprimer 10 % au moins de ses emplois (sur 135 000 fin 2019, contre 160 000 chez Boeing avant le licenciement en cours de 6 000 salariés). Quelques 40 000 emplois sont ainsi menacés à Toulouse et dans ses environs.

- **Neutralisation de l'année 2020 pour l'encadrement des émissions de gaz carbonique**

Négocié dans le cadre de l'OACI, le schéma de réduction des émissions de carbone par l'aviation civile internationale (OACI), habituellement désignée par son acronyme anglais CORSIA (*Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation*) l'emporte sur la directive 2003/87/EC qui a le même objet, mais relève exclusivement du droit de l'Union, bien que ses auteurs aient souhaité l'appliquer à tous les vols dont le point de départ ou le point d'arrivée se situe sur le territoire de l'Union européenne, indépendamment de la nationalité des opérateurs.

Le hasard a voulu que les perturbations actuelles des transports aériens internationaux aient concerné précisément l'une des deux années dont il avait été décidé en 2016 qu'elles serviraient de référence pour la mise en œuvre de CORSIA, dont l'entrée en vigueur était prévue au 1er janvier 2021. Sans adaptation prenant en compte la baisse de l'activité qui perturbera globalement toute l'année 2020, la référence aurait été faussée d'environ 18 %, à en croire l'OACI.

Pour éviter d'aggraver les contraintes pesant sur un secteur déjà placé dans de très graves difficultés, le Conseil « transports » devrait neutraliser l'année 2020. Ainsi, la nouvelle référence utilisée pour mettre en œuvre CORSIA sera constituée uniquement par l'exercice 2019.

### **III. POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE**

#### **1. Mobilisation des citoyens dans l'appel à contributions pour le financement de la recherche sur un vaccin**

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a indiqué le 28 mai que 9,5 milliards d'euros déjà avaient été levés depuis le téléthon organisé le 4 mai par l'OMS, la Commission européenne, l'industrie pharmaceutique et des fondations privées pour financer la recherche sur un vaccin, somme supérieure aux besoins immédiats estimés à 8 milliards de dollars.

Elle a néanmoins annoncé le lancement d'une nouvelle campagne de quatre semaines pour mobiliser les citoyens sur le thème *Global Goal : Unite for Our Future* (Objectif mondial : unis pour notre futur), organisée par le mouvement *Global Citizen*, sous le parrainage de la Commission européenne, avec le soutien de l'OMS et en partenariat avec Bloomberg Philanthropies, la Fondation Bill & Melinda Gates et le Wellcome Trust. Cette campagne s'achèvera par un sommet mondial des promesses de dons le 27 juin. La présidente de la Commission présidera ce sommet, en présence des représentants des gouvernements des 15 États (Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Espagne, Arabie Saoudite-présidence en exercice du G20-, Maroc, Canada, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Émirats arabes unis et Afrique du Sud) qui ont participé au téléthon du 4 mai.

## **2. Achats communs de contre-mesures médicales**

Si l'achat public en commun de traitements innovants est toujours en discussion, quatre procédures d'achat en commun ont en revanche été lancées dans le cadre de l'accord sur les marchés publics pour les contre-mesures médicales. Elles ont notamment permis au Luxembourg de passer commande de gants et à l'Estonie, la Belgique et la Lettonie de passer des commandes de masques et de lunettes.

## **3. Partage des bonnes pratiques**

- **Boîte à outils du président de l'APCE à destination des 47 parlements nationaux pour lutter contre la pandémie**

Le 20 mai, Rik Daems, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a envoyé une boîte à outils aux présidents des parlements des 47 États membres du Conseil de l'Europe, intitulée « Orientations dans le cadre des débats sur l'impact de la pandémie de Covid-19 ». Il a indiqué que l'APCE restait active par visioconférences, ce qui permet à chaque pays de partager ses expériences et bonnes pratiques. Il se dit en outre prêt à discuter avec les présidents des parlements nationaux et à fournir « un soutien plus concret » à leurs assemblées.

**Documents et directives du Conseil de l'Europe  
en matière de défense de la démocratie, de l'État de droit  
et des droits de l'homme dans le contexte de la crise sanitaire**

- Document adressé fin mars aux gouvernements nationaux par la secrétaire générale Marija Pejčinović Burić, qui porte notamment sur les dérogations à la Convention européenne des droits de l'homme, les limites de l'état d'urgence et la Convention MEDICRIME sur la contrefaçon de médicaments ;
- Recommandation du Comité des ministres sur les droits de l'homme à l'épreuve des systèmes algorithmiques ;
- Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul (lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques) ;
- Déclaration commune du Comité de la Convention 108 sur le traitement automatisé des données personnelles et du Commissaire à la protection des données alertant sur les effets des applications numériques de suivi des contacts envisagées pour lutter la pandémie.

- **Conseils de la Commission européenne aux consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales liées au Covid-19 sur les plateformes numériques**

Les résultats du balayage effectué par le réseau européen de coopération en matière de protection des consommateurs (CPC) pour protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales liées au Covid-19 sur les plateformes numériques, publiés par la Commission européenne le 26 mai, montrent la persistance en ligne de publicités mensongères sur les masques de protection, les gels assainissants, les kits de test ainsi que les produits alimentaires, compléments alimentaires et produits non alimentaires supposés avoir des effets curatifs.



La Commission a donc actualisé et publié ses conseils aux consommateurs pour qu'ils ne soient pas victimes de ces pratiques commerciales frauduleuses en ligne. Les plateformes numériques ont déjà supprimé des millions de publicités ou de listes de produits trompeurs, en réponse à l'appel de la Commission, mais « des professionnels malhonnêtes continuent de trouver de nouveaux moyens d'exploiter les vulnérabilités des consommateurs, de contourner les contrôles algorithmiques et de créer de nouveaux sites web », souligne le commissaire européen à la Justice et à la Protection des consommateurs, Didier Reynders. (<https://bit.ly/3gmUm7B>)

#### **4. Mise en place des premières applications de traçage des contacts**

La France a lancé le 2 juin son application centralisée de traçage des contacts dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

L'application de traçage des contacts britannique, testée sur l'île de Wight (où elle a été téléchargée, depuis début mai, par 40 % de la population), ne devrait être déployée que dans plusieurs semaines, après le lancement du programme de traçage manuel, qui a débuté le 1er juin. Le gouvernement britannique, qui privilégie toujours l'actuelle version centralisée de l'application, jugée donner de meilleurs résultats en termes de santé publique, n'exclut pas de se tourner vers une version décentralisée si cette dernière pouvait s'avérer plus efficace.

Les autres États membres ont fait connaître leur intérêt pour l'interface de programmation (API) qu'Apple et Google ont annoncé avoir finalisée le 21 mai pour que les agences de santé nationales puissent l'intégrer dans leurs applications de traçage décentralisées.

Entendu par la commission des affaires juridiques du Parlement européen, le 25 mai, le commissaire européen au Marché intérieur, Thierry Breton, a rappelé que les applications numériques de traçage des contacts utilisées en Europe doivent respecter la réglementation européenne, notamment en matière de protection des données, être « volontaires, transparentes, temporaires, cybersécurisées » et « utiliser des données anonymes ». Elles devront utiliser le Bluetooth, et non la géolocalisation, et être interopérables, à la fois entre États et entre systèmes d'exploitation. Les forces de l'ordre n'auront en aucun cas la possibilité d'avoir accès aux données récoltées ou générées par ces applications.

#### **IV. DÉCONFINEMENT PROGRESSIF ET DIFFICILE COORDINATION DE L'OUVERTURE ENCADRÉE DES FRONTIÈRES INTÉRIEURES**

Le déconfinement se poursuit par étapes dans les différents États membres. Malgré les appels de la Commission européenne, les annonces d'ouverture des frontières intérieures de l'UE sont quelque peu désordonnées. Ainsi, la Belgique a ouvert sa frontière avec la France le 1er juin, mais, faute de mesures symétriques, les personnes ayant tenté de profiter de cette ouverture ont été refoulées. Il semblerait toutefois qu'une coordination intra-européenne permettrait de rouvrir bon nombre de ces frontières à la mi-juin.

## **1. Difficultés du Gouvernement britannique à mettre en place le déconfinement**

Le Premier ministre Boris Johnson semble avoir un peu perdu la main depuis son retour de l'hôpital. Cela s'est vu d'abord dans les consignes imprécises qu'il a données au moment de lancer le déconfinement. On a ensuite pu s'interroger sur les raisons profondes du bras de fer qui l'a opposé aux enseignants qui se sont montrés très rétifs à l'idée de reprendre le travail. Son hésitation sur la date du déconfinement et sur le rythme de celui-ci, enfin sa volte-face sur la quarantaine à l'égard des Européens ont achevé de faire penser que le pouvoir hésitait.

Quand enfin, le Premier ministre s'est rallié à l'idée de hâter le retour à la normale, en particulier à Londres où les cas pathologiques sont moindres qu'en province et où le maire est généralement jugé pusillanime, son optimisme retrouvé a reçu un désaveu cinglant par la voix de l'Université de Cambridge qui décide de recourir uniquement aux visioconférences pour tous les cours (*lectures*) pendant la prochaine année scolaire, sous-entendant que la situation est très grave, que l'épidémie continue et que le déconfinement est prématuré.

Ces signes de faiblesse et ces déconvenues ont donné l'occasion à ses adversaires de relever la tête. En effet, alors que depuis le succès électoral de décembre, la nation semblait réconciliée et le Brexit acté, tous ceux qui s'opposent au résultat du referendum de 2016 et à la politique de Boris Johnson s'engouffrent dans une brèche inattendue pour reprendre le combat. Dominic Cummings, conseiller politique du Premier ministre, aussi appelé « le cerveau du Brexit », a été reconnu coupable d'avoir enfreint les règles du confinement quand, malade, il a conduit son fils chez ses parents à 260 miles de Londres avant de se confiner pour se soigner avec sa femme. La presse et les adversaires de Boris Johnson exigent désormais sa démission, démission que le premier ministre a refusée au motif que l'intéressé n'a fait, selon lui, que son devoir de père.

Cette affaire tend à étouffer les réactions à deux décisions pourtant importantes concernant le déconfinement : la soumission à une quarantaine de 14 jours de tous ceux qui voudront entrer sur le territoire britannique à partir du 8 juin - même s'il s'agit de ressortissants européens, et la réouverture des écoles primaires à partir du 1<sup>er</sup> juin mais sans que les parents aient l'obligation d'y envoyer leurs enfants. Le Gouvernement considère par ailleurs qu'il est nécessaire d'envisager la poursuite de l'enseignement scolaire en juillet et en août, en particulier pour les élèves en décrochage scolaire les plus vulnérables et les plus défavorisés mais les syndicats d'enseignants ne sont toutefois pas favorables à cette perspective.

## **2. Nouvelle étape dans le déconfinement en Allemagne**

Selon l'Institut Robert Koch, à la date du 30 mai 2020, 181 196 personnes au total ont été infectées en Allemagne depuis le début de la pandémie, le nombre des décès a atteint 8 489 et 164 900 personnes sont considérées comme guéries. Le taux de reproduction du virus évolue de manière très positive et se situe actuellement à 0,78 (valeur R sur 7 jours au 28 mai). Les autorités sanitaires considèrent donc comme « gérable » la situation d'ensemble et le suivi des personnes de contact « fiable et efficace ». Malgré ce contexte général, 44 infections ont été très récemment recensées après un service religieux rassemblant 150 personnes dans une église protestante

pentecôtiste à Bremerhaven. Les 146 personnes de la congrégation ont été testées et sont en quarantaine.

La Chancelière Merkel a remercié les Allemands pour leur respect des mesures de restriction qui a permis d'éviter les politiques plus drastiques mises en place dans d'autres pays. Elle a exprimé le souhait que la diminution constatée du taux de reproduction permette la poursuite des mesures de déconfinement dans les prochaines semaines. Des tensions se sont d'ailleurs manifestées avec les *Länder*, qui choisissent des stratégies très différentes dans leur politique d'assouplissement des restrictions imposées au niveau fédéral. Or cette relative cacophonie risque de susciter une incompréhension, voire un sentiment d'insécurité au sein de la population et, finalement, de fragiliser le retour à la normale. Le ministre-président de Thuringe, Bodo Ramelow, a ainsi voulu lever toutes les restrictions à partir du 5 juin, en s'appuyant exclusivement sur la responsabilité personnelle des citoyens, avant d'y renoncer face à de nombreuses critiques.

Le gouvernement fédéral a annoncé la prochaine mise à disposition de la population d'une application d'alerte au Covid-19. Cette application est destinée à informer et à isoler le plus rapidement possible les citoyens ayant été en contact avec une personne infectée, afin d'éviter une éventuelle nouvelle vague d'infection.

Le gouvernement fédéral et les *Länder* sont aussi convenus de prolonger les restrictions de contact jusqu'au 29 juin prochain, tout comme les règles d'hygiène et de distanciation, avec notamment des rassemblements toujours limités à dix personnes au maximum dans les espaces publics. Les magasins peuvent rouvrir quelle que soit la surface de vente. Sur le plan local, le seuil d'alerte pour un éventuel reconfinement (au niveau des communes et des cantons) demeure fixé à 50 nouvelles infections pour 100 000 habitants enregistrées pendant sept jours consécutifs.

Les contrôles aux frontières, notamment avec la France, pourraient être complètement levés le 15 juin et les avertissements et conseils aux voyageurs revus. L'objectif est de ne pas maintenir d'avertissement strict pour les voyages dans le monde entier, mais de l'assouplir, en tenant compte de l'incidence de l'infection.

La question d'une éventuelle deuxième vague figure désormais au cœur des préoccupations. Selon le Professeur Christian Drosten, directeur de l'Institut de virologie de l'hôpital universitaire de la Charité de Berlin, une deuxième vague d'infection est théoriquement évitable, à condition que l'Allemagne réajuste les mesures actuellement en place. À l'instar du Japon, l'accent devrait être mis, selon lui, sur la détection précoce des événements dits de "super propagation" : il s'agit des cas où un individu infecté contamine parmi ses contacts un nombre de correspondants très supérieur à la moyenne. Les personnes en contact devraient alors être considérées comme infectées sans test préalable et isolées pour éviter d'autres infections.

### **3. L'Espagne aménage un « corridor touristique » avec l'Allemagne**

Alors que les frontières du royaume sont officiellement fermées et que les citoyens espagnols continuent à ne pas pouvoir se déplacer d'une province à l'autre jusqu'à la fin du mois de juin, un corridor touristique vient d'être organisé entre l'Allemagne et l'île de Majorque, dans les Baléares à compter du 15 juin.

Apportant à l'archipel un tiers de son PIB, le tourisme dépend en effet à 87 % des visiteurs internationaux, au premier rang desquels 4,2 millions de visiteurs venus d'Allemagne l'an dernier sur un total de 11,9 millions de personnes.

Dans le même temps, les autorités espagnoles demandent une ouverture coordonnée des frontières au sein de l'Union européenne, souhait qui va dans le sens de l'appel franco-allemand du 26 mai en faveur d'une réouverture rapide des frontières au sein de l'Union.

#### **4. La Grèce soutient l'arrivée de touristes sur son sol**

Le but du plan de soutien annoncé par le gouvernement grec fin mai consiste à soutenir le tourisme au moyen de mesures favorables aux transports aériens. En effet, entre 82 % à 85 % des revenus touristiques du pays, - soit 18 milliards en 2019 -, sont apportés par des touristes arrivant en avion. L'aéroport international d'Athènes doit ainsi ouvrir le 15 juin, soit deux semaines avant les aéroports régionaux.

Pour aider les opérateurs directement concernés, un plan chiffré à 115 millions d'euros prévoit de prendre en charge les cotisations sociales des 306 entreprises du secteur, soit 11 000 salariés, et de couvrir 40 % des loyers dus jusqu'en août. En outre, les compagnies aéroportuaires bénéficient d'un nouveau régime fiscal et d'une indemnisation pour les vols annulés en avril et en mai. Enfin, le taux de la TVA due pour les mois de juin à octobre sera abaissé à 13 % au lieu de 24 %.

#### **5. Appel parlementaire franco-allemand au rétablissement de la libre circulation**

Dans une déclaration commune publiée le 26 mai, les présidents de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, et du Bundestag, Wolfgang Schäuble, ont appelé à une concertation étroite entre les États membres afin de parvenir à un retour progressif à la normale dans l'Union européenne après la pandémie de Covid-19.

Ils soulignent en particulier que la France et l'Allemagne doivent œuvrer en faveur du rétablissement immédiat de la libre circulation au sein de l'espace Schengen dès que les conditions seront remplies.

L'Allemagne et la France ont déjà annoncé la réouverture progressive de leurs frontières avec leurs voisins à partir de la mi-juin, à l'exception de l'Espagne pour la France. L'Italie vise aussi le 15 juin pour revenir à la normale.

#### **6. Accueil mitigé par le PE des orientations de la Commission européenne sur la reprise des voyages dans l'UE**

Lors de leur audition par la commission des transports (TRAN) du PE le 28 mai, les représentants de la Direction générale du Marché intérieur (DG GROW) et de la Direction générale Mobilité et Transport (DG MOVE) de la Commission européenne, ont été appelés par les eurodéputés à agir pour que se concrétisent les recommandations sur les voyages et le tourisme.

La question de l'harmonisation des protocoles de santé a été soulevée. Quant aux accords bilatéraux, leur pertinence a été mise en cause par certains députés qui estiment que l'évaluation des situations épidémiologiques varie d'un État à un autre.

Certains ont plaidé pour une certification des établissements touristiques, approche que n'exclut pas la Commission mais qui lui semblerait ne pouvoir être envisagée avant l'été qu'à l'échelle nationale, étant donné la complexité du processus et la diversité des situations actuelles.